



Vente maison après décès d'un parent

Par **helluin sandra**, le **24/10/2018** à **16:03**

bonjour à tous

je suis nouvelle sur ce forum et j'espère y trouver quelques réponses.

Je vous explique en quelques lignes le situation.

Ma mère est décédée cela va faire bientôt 2 ans.

Avec mon père ils avaient une maison, mon père a décidé de la vendre a ce jour, il a trouver acquéreur et ce rend chez le notaire ce vendredi pour signé l'accord de vente. Concernant la moitié de la part de ma mère sur cette vente de maison qui revient au quatre enfants, sommes nous en droit de la refuser ou au contraire obliger d'accepter? (si je ne me trompe pas au vue de cette vente mon père en aura la moitié et la moitié de la part de ma mère, le reste diviser en 4).

Sur internet on peut tout lire et il est vrai que je suis un peu perdu.

A ma connaissance il n'y a aucunes dettes et aucun testament.

merci pour vos réponses.